

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 JUIN 2015

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2014

- Le chiffre d'affaires de la société est en hausse de 5% à 8,06 M€ contre 7,70 M€ pour 2013.
- Les autres revenus d'un montant de 1,80 M€ (contre 1,93 M€ l'an dernier) incluent principalement le montant du Crédit Impôt Recherche. Ils sont en baisse de plus de 6 % sur l'exercice.
- Le résultat d'exploitation s'établit à 251 K€ en progression par rapport à 2013 (173 K€ au 31/12/2013) grâce à la croissance des revenus de licences et aux économies réalisées sur les charges de production.
- genOway a bénéficié jusqu'en mars 2014 de taux de placement très intéressants ; depuis, elle place aux taux standards du marché ce qui a dégradé ses produits financiers. Par ailleurs, la société, du fait de l'évolution favorable du dollar a débouclé ses couvertures de change impactant sensiblement les charges financières. Sous l'effet conjugué de ces deux éléments le résultat financier passe de 114 K€ à -92 K€.
- Le résultat est à l'équilibre avec 26 K€ malgré une charge exceptionnelle de 153 K€.
- La structure financière de la société est très saine avec des capitaux propres qui s'inscrivent à 4,64 M€ et une trésorerie nette d'endettement de 3,60 M€. A cette date, la société n'a aucune dette financière.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Plusieurs évènements significatifs sont intervenus durant l'exercice 2014 confirmant la place de leader technologique de genOway.

- En juillet dernier, la société annonçait que 40% du top 20 de l'industrie pharmaceutique lui faisait désormais confiance en signant des contrats-cadres pour accéder à sa plateforme de production, soit deux fois plus qu'il y a deux ans.
- Le même mois, la société concluait la signature d'un accord de distribution lui permettant d'offrir à l'industrie pharmaceutique l'accès aux modèles de KnockOut (KO) conditionnels développés par le Consortium Européen EUCOMM et son successeur EUCOMMTOOLS.
- De manière générale, sur l'exercice, genOway a remporté de nombreux succès commerciaux et s'est introduit sur de nouveaux marchés notamment en signant des contrats avec des sociétés biopharmaceutiques et des centres académiques de renom en Israël et dans certains pays du Golfe pour un montant de plus de 500 000 USD.
- Du point de vue technologique, l'année a été marquée par la signature d'un accord de licence exclusive avec Cellectis permettant à genOway de devenir l'unique fournisseur de sa technologie de recombinaison homologue. Cette technologie d'humanisation est une technologie clé et incontournable dans le domaine des rongeurs utilisés à des fins de recherche.

III - PERSPECTIVES 2015

Engagée dans une dynamique commerciale forte, genOway enregistrera en 2015 une nouvelle progression de son activité et de sa rentabilité. Cette croissance sera soutenue par la nouvelle plateforme technologique mise en place en juin 2014 permettant de réduire très sensiblement le temps de développement des animaux génétiquement modifiés.

IV- ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société a investi près de 5,3M€ dans ses programmes de R&D au cours de l'exercice 2014 et à ce titre a bénéficié d'un crédit impôt recherche de 1,575 M€ sur l'exercice.

V - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2014 à 9,06%. Ces actions détenues par le personnel ne figurent pas dans un plan d'épargne d'entreprise. Par conséquent, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2014 à 0%.

VI - PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires s'est élevé à 8 058 502 euros contre 7 697 884 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,68%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 9 605 042 euros contre 9 453 545 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,60%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 251 602 euros contre 173 627 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 44,90%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -92 257 euros (113 830 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 159 345 euros contre 287 457 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -44,56%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -153 432 euros contre -46 092 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 20 664 euros contre 19 669 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se solde par un bénéfice de 26 579,00 euros contre un bénéfice de 261 035,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -89,81%.

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la Société s'élevait à 10 376 446 euros contre 9 747 256 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,45%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 26 579 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 26 579 euros

Au compte Report à nouveau, à l'absorption des pertes antérieures -15 266 054 euros
qui s'élèverait ainsi à -15 239 475 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 4 638 808 euros.

Informations sur les délais de paiement des Fournisseurs

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, la totalité des dettes à l'égard des fournisseurs d'un montant de 923 683 € à la clôture de l'exercice 2014 est à échéance inférieure à 45 jours fin de mois. Les dettes à l'égard des fournisseurs s'élevaient à 630 431 € à la clôture de l'exercice 2013 et étaient toutes à échéance inférieure à 45 jours fin de mois.

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

VII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons que trois conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Elles ont été autorisées initialement par le Conseil d'Administration lors du conseil du 8 juin 2012 pour les deux premières et prorogées lors du conseil du 6 juin 2013..

- Les deux premières conventions sont des conventions de prestations de services dont l'objet est la recherche d'options stratégiques de développement de la société et d'accompagnement de celle-ci dans la mise en œuvre de celle qui ont été retenues par le Conseil.

Ces missions ont commencé le 8 juin 2012 pour une période allant jusqu'au 31/12/2014. Elles concernent les sociétés MEPCro et NCM Life Sciences. Les honoraires sont de 5 000€ hors taxes pour chaque société.

La 3^{ème} convention est relative à une mission consistant à accompagner la direction dans la recherche d'options stratégiques de développement de la société, la formulation du plan stratégique qui en découle et à la mise en place de celui-ci. Elle a été contractée avec Christian Grenier, Auto-entrepreneur.

Les honoraires sont de 30 000€ HT.

La durée du contrat est d'un an du 15 juillet 2014 au 14 juillet 2015, renouvelable d'un commun accord.

Cette convention, conclue sans accord préalable du Conseil d'administration, sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de Commerce.

VIII - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux:

Nom, (Age)	Durée du mandat	Autres mandats et fonctions exercés par l'administrateur en dehors de la Société
Christian Grenier, Président Du Conseil d'Administration	Nommé le 18/09/2014 ; mandat expirant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Administrateur de Delpharm
Alexandre Fraichard, Directeur Général	Nommé lors de la constitution de la Société le 10/03/1999 ; mandat expirant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2014	Président de Lab-Robot
Dassault Développement, dont le représentant permanent est M. Olivier COSTA de BEAUREGARD	Nommé le 6/01/2011 ; mandat expirant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	

Nom, (Age)	Durée du mandat	Autres mandats et fonctions exercés par l'administrateur en dehors de la Société
		<p>Président Directeur Général et membre du Conseil de surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault (SAS) Président du Directoire d'Immobilier Dassault (SA) et membre du Comité de surveillance de Financière Dassault (SAS) Président de Société d'Exploitation des Vignobles Dassault (SAS) Président d'Immobilier d'Aménagement du Rond Point (SAS) Directeur Général de Dassault Wine Estates (SAS) Administrateur de Dassault Medias (SA) Administrateur de Groupe Figaro (SAS) Administrateur de Figaro Classifieds (SA) Membre du Conseil de surveillance de Particulier et Finances Edition (SA) Membre du Conseil de surveillance d'As de Trèfle (SAS) Représentant permanent de GIMD au Conseil d'administration d'Artcurial (SA) Représentant permanent de GIMD au Comité de surveillance de B2O (SAS) Censeur de Mandarine Gestion (SA)</p> <p>ETRANGER Administrateur Délégué de Dassault Belgique Aviation (Belgique) Administrateur de SABCA (Belgique) Administrateur de Dassault Luxembourg (Luxembourg) Administrateur de Société Financière Terramaris (Suisse) Administrateur de Sita (Suisse) Administrateur de Marcel Dassault Trading Corporation (USA) Administrateur de Serge Dassault Trading Corporation (USA) Administrateur de Dasnimmo (Suisse)</p>
Jean-Claude Lévêque (A indiqué son souhait que son	Coopté le 04/10/2004 ; mandat expirant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le	Directeur général et administrateur de Phitrust Impact Investors Membre du comité de pilotage de Intent Technologies (SAS)

Nom, (Age)	Durée du mandat	Autres mandats et fonctions exercés par l'administrateur en dehors de la Société
mandat d'administrateur de la Société ne soit pas renouvelé)	31/12/2014	Membre du Supervisory Board de Verbavoice (GmbH) Administrateur de ZEUGMO (SAS) Administrateur de CYBELETECH (SAS) Membre du comité de pilotage de Biocité (SAS) Membre du comité de pilotage de WHOOG (SAS)
Finoway, dont le représentant permanent est Robert Léon	Nommé le 25/02/2003 ; mandat expirant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2014	PDG : Spileco 3, Talis Président de directoire : Korreden Président de SAS : Akerys SAS, Akerys Participations, Akerys Promotion, Akerys Promotion Ile de France, Argeles Participations, Luxeuil Finance, Hunow, Neauqual Administrateur : FIN QUAL 1, Fineurocave, Masa Group Représentant Permanent au CA : Biométhodes Gérant : Isis Sarl, Partem SARL, Linden Holding Mandats dans des sociétés étrangères : Administrateur de la SICAV VALBONNE II (Luxembourg), Director & Chairman of the board d'ARBIOM Inc, Director d'OPTAFUEL Inc.
Michel Lurquin	Nommé le 29/06/2001 ; mandat expirant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2014	Membre du Conseil de surveillance :Neolix Gérant de NCM Life Sciences
Christophe Berthoux	Nommé le 30/06/2014 ; mandat expirant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	CEO & member of the board of Synexus Ltd.
Innovation Capital (anciennement dénommée CDC Innovation), dont le représentant permanent est Franck Noiret	Nommé le 2/07/2004 ; mandat expirant lors de l'AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2014	<i>Représentant permanent au conseil :</i> ENTREPRENEURS & INVESTISSEURS TECHNOLOGIES (Société Anonyme à Conseil d'Administration) MAEGLIN SOFTWARE (Société Anonyme à Conseil d'administration) TRONIC'S MICROSYSTEMS (Société Anonyme à Directoire et Conseil de

Nom, (Age)	Durée du mandat	Autres mandats et fonctions exercés par l'administrateur en dehors de la Société
		Surveillance)

Renouvellement et remplacement d'administrateurs

Les mandats d'administrateurs de :

La société FINOWAY, représentée par Monsieur Robert LEON

Monsieur Alexandre FRAICHARD

La société INNOVATION CAPITAL, représentée par Monsieur Franck NOIRET

Monsieur Jean-Claude LEVEQUE

Monsieur Michel LURQUIN

arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, et la société INNOVATION CAPITAL (démissionnaire le 2 février 2015) et Monsieur Jean-Claude Levêque ayant fait part de leur souhait que leur mandat d'administrateur de la Société ne soit pas renouvelé, nous vous proposons :

- de renouveler le mandat de :

La société FINOWAY, représentée par Monsieur Robert LEON

Monsieur Alexandre FRAICHARD

Monsieur Michel LURQUIN

pour une période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nomination d'un nouvel administrateur

Nous vous proposons de nommer Monsieur Denis SOUBEYRAN, né le 14 mai 1959 à Paris 14ème, de nationalité française, demeurant 2 boulevard Arago, 75013 PARIS, en qualité de nouvel administrateur, pour une période de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

IX – EXISTENCE DE BSPCE DETENUS PAR LES SALARIES

Autorisation d'émission	Attribution effective
Assemblée du 8 juin 2009 Nombre de BSPCE maximum à émettre : 220.000 BSPCE donnant droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 1,56 €, exerçables jusqu'au 8 juin 2014	Conseil d'administration du 24 juin 2009 Attribution de 84.500 BSPCE Exercice de 79 770 BSPCE constaté par le conseil d'administration du 3 juillet 2014. Autorisation expirée pour le solde.
Assemblée du 7 juin 2010 Nombre de BSPCE maximum à émettre : 220.000 BSPCE donnant droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société à un prix égal au cours moyen constaté sur les quatre derniers mois précédant la date de ladite attribution par le Conseil, exerçables jusqu'au 7 juin 2015	Conseil d'administration du 10 juin 2010 Attribution de 168.000 BSPCE
Assemblée du 7 juin 2011 Nombre de BSPCE maximum à émettre : 150.000 BSPCE donnant droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société à un prix égal au cours moyen constaté sur les quatre derniers mois précédant la date de ladite attribution par le Conseil, exerçables jusqu'au 7 juin 2016	Autorisation expirée le 31 août 2012 Conseil d'administration du 22 novembre 2011 Attribution de 30.000 BSPCE
Assemblée du 4 juin 2012 Nombre de BSPCE maximum à émettre : 150.000 BSPCE donnant droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société à un prix égal au cours moyen constaté sur les quatre derniers mois précédant la date de ladite attribution par le Conseil, exerçables jusqu'au 4 juin 2017	Autorisation expirée le 31 août 2013

X – EXISTENCE DE BSA

Autorisation d'émission	Attribution effective
<u>Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2011 :</u> Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de l'attribution de 80.000 BSA, chaque BSA conférant à son titulaire le droit de souscrire une (1) action de la Société, au prix égal au cours moyen constaté sur les quatre derniers mois précédant la date d'attribution par le Conseil de ces BSA, Autorisation d'émettre ces BSA donnée pour une durée de 26 mois à compter du 7 juin 2011, soit jusqu'au 7 août 2013 Délai d'exercice des BSA : à tout moment, pendant cinq (5) années à compter de la date de l'autorisation, soit jusqu'au 7 juin 2016 . Au-delà les bons non	<u>Délibération du Conseil d'Administration du 20 décembre 2011 (sur délégation de l'assemblée du 7 juin 2011)</u> Attribution de 40.000 BSA Délai d'exercice des BSA : à tout moment, pendant cinq (5) années à compter de la date de l'autorisation, soit jusqu'au 7 juin 2016 . Au-delà les bons non exercés seront caducs

exercés seront caducs	
<u>Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2010</u> Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de l'attribution de 60.000 BSA, chaque BSA conférant à son titulaire le droit de souscrire une (1) action de la Société, au prix égal au cours moyen constaté sur les quatre derniers mois précédant la date d'attribution par le Conseil de ces BSA, Autorisation d'émettre ces BSA donnée pour une durée de 26 mois à compter du 7 juin 2010, soit jusqu'au 7 août 2012 L'autorisation d'émission de BSA consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2010 est caduque (décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011)	<u>Délibération du Conseil d'Administration du 26 novembre 2010 (sur délégation de l'assemblée du 7 juin 2010)</u> Attribution de 25.000 BSA Délai d'exercice des BSA : à tout moment, pendant cinq (5) années à compter de la date de l'autorisation, soit jusqu'au 7 juin 2015 . Au-delà les bons non exercés seront caducs Délégation caduque au 7 juin 2011

X - TITRES D'AUTOCONTROLE

Le rachat par GENOWAY de ses propres actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 7 juin 2011. Cette autorisation a été plusieurs fois renouvelée et dernièrement lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2014 pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 29 février 2016.

Ces achats peuvent être réalisés par tous moyens et jusqu'à 5 % du nombre d'actions composant le capital social, soit 299 173 actions sur la base de 5 983 466 actions composant le capital social.

Ces rachats d'actions ont pour but de permettre à la Société de favoriser la liquidité des titres de la Société, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure et à mettre en œuvre par la Société, conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ; et de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par la réglementation applicable et l'Autorité des Marchés Financiers

Au cours de l'année 2014, 1626 interventions sur le marché ont été effectuées par Portzamparc, gestionnaire du contrat de liquidité représentant 11% des échanges totaux de l'année sur le titre.

259 319 actions ont ainsi été achetées et 255 413 vendues.

Si vous approuvez nos propositions, nous vous demandons de bien vouloir les ratifier par votre vote en approuvant les résolutions qui vous sont soumises.

P/ le conseil d'administration
Le Président

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

En Euros	Exercice 31.12.2010	Exercice 31.12.2011	Exercice 31.12.2012	Exercice 31.12.2013	Exercice 31.12.2014
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	885 554	885 554	885 554	885 554	897 520
Nombre des actions ordinaires existantes	5 903 696	5 903 696	5 903 696	5 903 696	5 983 466
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droit de souscription	489 702	549 702	311 000	309 500	226 500
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 343 949	7 741 279	7 402 829	7 697 884	8 058 502
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	929 732	611 792	150 118	516 864	628 231
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	561 092	502 327	-352 105	261 035	26 579
Résultat distribué					
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,16	0,10	0,03	0,09	0,11
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,10	0,09	-0,06	0,04	0,00
Dividende attribué à chaque action					
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	56	61	74	84	87
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 987 267	2 141 125	2 560 829	2 854 299	2 970 262
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)	875 487	1 007 898	1 179 186	1 242 386	1 249 032

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015
Liste des actionnaires (article L 233-13 du Code de Commerce)

Actionnaires	Adresse		Nombre d'actions
			31/12/2014
Détenant plus de 5% du capital			
ALEXANDRE FRAICHARD	181, AVENUE JEAN-JAURES	69007 LYON	448 108
FINOWAY	73 BD HAUSSMANN	75008 PARIS	527 775
DASSAULT DEVELOPPEMENT	8 AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT	75008 PARIS	1 182 096
Détenant plus de 20% du capital			
-			